

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du  
vendredi 8 décembre 2017

**2<sup>ème</sup>Commission**

N°CD-2017-6-2-2

**Service instructeur**

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage  
politiques publiques

**Service consulté**

**COMMUNICATION**

**COMPTE RENDU DES ACTIONS MISES EN PLACE PAR CITIVIA-SEM SUITE  
AUX RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES EN 2016**

Résumé : Le code des juridictions financières a récemment créé l'obligation de rendre compte des actions mises en œuvre dans le cadre des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes à l'issue de ses contrôles.  
Le présent rapport expose les actions mises en œuvre par CITIVIA-SEM suite aux recommandations formulées en octobre 2016 par la Chambre Régionale des Comptes.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes(CRC) relatif au contrôle effectué sur la gestion de la SEMHA, devenue depuis CITIVIA-SEM, a été communiqué au Conseil départemental dans sa séance du 14 octobre 2016 (rapport CD-2016-4-2-3)

Conformément aux nouvelles règles, et dans les mêmes formes, CITIVIA-SEM nous informe des mesures qu'elle a mises en œuvre suite au dernier contrôle de la CRC. Ces mesures ont été présentées et approuvées par le conseil d'administration de CITIVIA-SEM du 13 octobre 2017.

Pour mémoire, la Chambre décrivait précisément toutes les erreurs financières, comptables et juridiques commises par l'ancienne gestion de la SEMHA.

Elle relevait que la nouvelle équipe en place par CITIVIA-SEM, issue d'un rapprochement entre SEMHA (société d'économie mixte de Haute Alsace) et SERM (société d'équipement de la région mulhousienne) avait su restaurer la crédibilité technique et opérationnelle de la SEM.

Elle suggérait d'améliorer encore davantage l'exhaustivité des données communiquées aux administrateurs.

En conclusion, elle saluait « l'effort sans précédent mené par l'actuelle Direction pour clôturer les opérations anciennes -dont certaines remontent à 1998- et obtenir les quitus correspondants, afin d'assainir ses comptes.... »

Les principales recommandations en matière de communication financière aux administrateurs étaient :

- détailler davantage l'information financière délivrée dans les annexes aux comptes,
- améliorer la fiabilisation de la production des comptes soumis aux instances délibératives de la SEM,
- s'assurer de l'approbation des comptes rendus d'activité à la collectivité locale (CRACL) par les assemblées délibérantes des collectivités concédantes.

Dans son rapport exposant les actions mises en place, tel que joint en annexe au présent rapport, CITIVIA-SEM montre que ces recommandations ont été mises en place :

- depuis 2016, la SEM, outre la présentation réglementaire des comptes, présente désormais un compte ventilé par activité : ceci permet aux actionnaires, dont le Département est le principal d'entre eux, de mieux appréhender l'activité économique et les éventuels risques pris par la société ;
- pour la fiabilité des comptes : l'équipe comptable CITIVIA, entre fin 2016 et fin 2017, a réalisé un travail d'analyse exhaustive des anciennes opérations, afin de comptabiliser l'ensemble des risques ;
- désormais, CITIVIA vérifie avec soin que les communes ayant confié une concession d'aménagement à la société approuvent les CRACL qui leur sont soumis.

Les explications précises figurent dans le rapport au conseil d'administration de la SEM, tel qu'annexé au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous demande de me donner acte de la présente communication.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT